PRÉFET
DU GARD

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

Le directeur
à
Madame HARNEQUAUX Aurélie
DREAL Occitanie – Direction de l'Aménagement – DSP
520 Allée Henri II de Montmorency CS 69007
34064 MONTPELLIER CEDEX 02

Nîmes, le 09.07.26

Service aménagement territorial Rhône Garrigue et Mer
Affaire suivie par : Rémi CAPPANNELLI
Tél : 04 66 62 64 21 - Mobile : 06 89 33 12 52
remi.cappannelli@gard.gouv.fr

Objet : Avis sur le projet d'extension de classement du site de la plaine de l'abbaye à Villeneuve Lez Avignon et Sauveterre

Réf : Demande d'avis en date du 20 mai 2026
P.J. : Aléa Rhône PAC 2015. Etude ressuyage de la plaine. Etude GINGER BURGEAP de 2021.

Par courrier en date du 20 mai 2026 vous m'avez transmis le projet d'extension de classement du site de la plaine de l'Abbaye à Villeneuve Lez Avignon qui doit prochainement faire l'objet d'une enquête publique.

Après consultation des documents transmis (un rapport de présentation, une carte au 1/25000ème et les feuilles de section cadastrales du futur périmètre), je vous informe que j'émets un avis favorable à ce projet.

J'attire toutefois votre attention sur ce secteur qui est soumis à des enjeux d'inondation identifiés par un certain nombre d'études et de connaissances qui sont les suivantes et devront être prises en compte pour établir le cahier de gestion du site classé (voir pièces jointes) :

- l'aléa Rhône : cf la carte du PAC de 2015 ;
- la plaine de l'Abbaye reste considérée en lit majeur de cours d'eau (PSS Rhône valant PPRI) ;
- la bande de sécurité de 100m à compter du contre canal où toute augmentation de la vulnérabilité ou construction nouvelle sont proscrites ;
- l'étude de ressuyage de la plaine de l'abbaye qualifiant l'aléa débordement des roubines ;
- l'étude GINGER BURGEAP de 2021 qualifiant l'aléa ruissellement de la plaine, validée par la DDTM30.

Bien cordialement

Le directeur,

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer du Gard

Sébastien FERRA